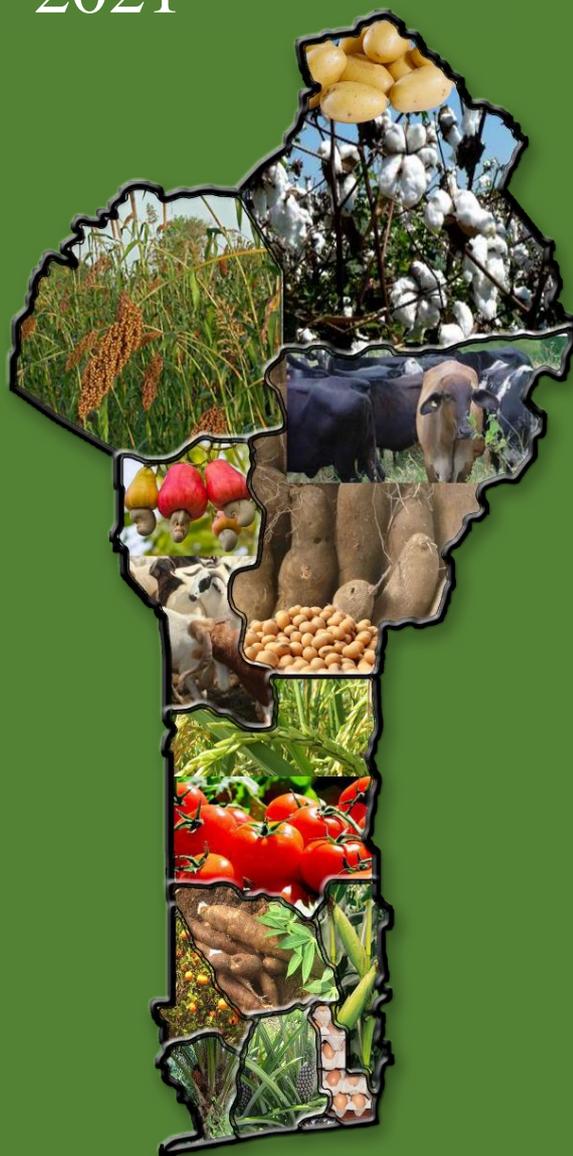




REPUBLIQUE DU BENIN  
MINISTRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

# Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA) 2025 et Plan National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle PNIASAN 2017 - 2021

Version finale  
Mai 2017



# TABLE DES MATIERES

<b>LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS .....</b>	<b>V</b>
<b>1. INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
<b>2. BILAN DU PSRSA ET DU PNIA PREMIERE GENERATION .....</b>	<b>4</b>
2.1. PERFORMANCES DES FILIÈRES PRIORITAIRES .....	4
2.1.1. Evolution des différentes productions végétales, animales et halieutiques .....	4
2.1.2. Evolution des principaux cheptels .....	5
2.1.3. Evolution des productivités : rendements des productions végétales.....	5
2.2. PERFORMANCES COMMERCIALES .....	6
2.2.1. Evolution des exportations agricoles .....	6
2.2.2. Balance commerciale agricole .....	7
2.2.3. Evolution des prix des produits agricoles .....	7
2.3. PERFORMANCES ÉCONOMIQUES .....	9
2.3.1. Croissance agricole globale.....	9
2.3.2. Croissance agricole des sous-secteurs .....	10
2.4. EVOLUTION DE LA SITUATION ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE .....	10
2.4.1. Evolution de la situation alimentaire .....	10
2.4.2. Evolution de la situation nutritionnelle .....	11
2.5. EVOLUTION DE LA GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE DU SECTEUR AGRICOLE, ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNEL.....	12
2.5.1. Etat et fonctionnalité des dispositifs de gouvernance .....	12
2.5.2. Efforts publics de développement agricole .....	13
2.6. LEÇONS TIRÉES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PSRSA .....	14
3. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC DU SECTEUR AGRICOLE .....	15
3.1. CONTRAINTES AU DÉVELOPPEMENT DU SOUS-SECTEUR DE LA PRODUCTION VÉGÉTALE .....	15
3.2. CONTRAINTES AU DÉVELOPPEMENT DU SOUS-SECTEUR DE LA PRODUCTION ANIMALE .....	15
3.3. CONTRAINTES AU DÉVELOPPEMENT DU SOUS-SECTEUR DE LA PRODUCTION HALIEUTIQUE.....	16
3.4. CONTRAINTES D'ORDRE TRANSVERSAL AU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRICOLE .....	16
3.5. ANALYSE DE LA SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC DU SECTEUR AGRICOLE.....	17
3.6. PROBLÈMES MAJEURS – DÉFIS ET ENJEUX DU SECTEUR AGRICOLE .....	18
3.6.1. Problèmes majeurs du secteur agricole .....	18
3.6.2. Défis et enjeux de développement du secteur agricole.....	19
<b>4. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU PSDSA A L'HORIZON 2025.....</b>	<b>20</b>
4.1. VISION DU PSDSA .....	20
4.1.1. Rappel de la vision de l'ECOWAP .....	20
4.1.2. Vision du PSDSA du Bénin .....	20
4.2. OBJECTIFS DU PSDSA .....	20
4.3. AXES STRATÉGIQUES.....	21
4.4. COHÉRENCE DU PSDSA AVEC LES ORIENTATIONS NATIONALES, LES PILIERS DU PDDAA ET LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE L'ECOWAP .....	21

<b>5. PRESENTATION DU PNIA DE DEUXIEME GENERATION .....</b>	<b>24</b>
5.1. FONCTIONS ET CHAMPS COUVERTS PAR LE PNIASAN 2017 - 2021 .....	24
5.2. PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE POUR LA PERIODE 2017-2021 .....	25
5.2.1. Filières et sous-secteurs d'investissement massif du PAG.....	25
5.2.2. Autres filières à promouvoir.....	26
5.2.3. Appuis aux Exploitations Agricoles Familiales et au secteur privé.....	26
5.2.4. Pôles de Développement Agricole comme champs d'intervention .....	27
5.3. PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DU PNIASAN 2017-2021.....	28
5.3.1. Axe 1: Amélioration de la productivité et de la production des produits végétaux, animaux et halieutiques des filières agricoles prioritaires .....	28
5.3.2. Axe 2 : Promotion et structuration équitable des Chaînes de Valeur Ajoutée .....	36
5.3.3. Axe 3 : Renforcement de la résilience face aux changements climatiques et amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables .....	39
5.3.4. Axe 4 : Amélioration de la gouvernance et des systèmes d'informations du secteur agricole, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle .....	44
5.3.5. Axe 5 : Mise en place de mécanismes de financements et d'assurances adaptés et accessibles aux différents types d'exploitations agricoles et catégories d'acteurs.....	47
<b>6. EVALUATION DES COÛTS ET DES BESOINS ADDITIONNELS DE FINANCEMENT DU PNIASAN .....</b>	<b>51</b>
6.1. ESTIMATION DES COÛTS DE MISE EN ŒUVRE DU PNIASAN.....	51
6.2. INTÉGRATION DES FINANCEMENTS EN COURS ET EN PERSPECTIVE .....	53
6.2.1. Répartition et projection du financement intérieur de l'Etat (budget du MAEP).....	53
6.2.2. Estimation des financements extérieurs des projets et programmes en cours.....	54
6.3. EVALUATION DES BESOINS EN FINANCEMENTS ADDITIONNELS (GAPS).....	55
6.4. STRATÉGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES .....	56
<b>7. IMPACTS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX.....</b>	<b>57</b>
7.1. ESTIMATION DES PRODUCTIONS GÉNÉRÉES .....	57
7.1.1. Estimation des valeurs brutes cumulées des productions végétales.....	57
7.1.2. Estimation des valeurs brutes cumulées des productions animales .....	57
7.1.3. Estimation des valeurs brutes cumulées des productions halieutiques .....	58
7.2. IMPACTS SUR LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE .....	59
7.2.1. Couverture des besoins des populations en denrées alimentaires d'origine végétale .....	59
7.2.2. Couverture des besoins des populations en denrées alimentaires d'origine animale.....	59
7.2.3. Couverture des besoins des populations en denrées alimentaires d'origine halieutique.....	60
7.3. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX .....	61
7.4. IMPACTS SOCIAUX .....	61
7.5. RISQUES, MENACES ET MESURES D'ATTÉNUATION.....	61
<b>8. OPERATIONALISATION DU PNIASAN ET MODALITES DE MISE EN OEUVRE .....</b>	<b>64</b>
8.1. OPERATIONNALISATION DU PNIASAN 2017 -2021 .....	64
8.2. PROJETS PHARES DU PAG AGRICULTURE 2017-2021.....	65
8.3. PROJETS PRIORITAIRES AGRICOLES .....	65
8.4. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS PAR LE SECTEUR PRIVÉ.....	67

8.5.	MISE EN ŒUVRE DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT PAR L'ÉTAT .....	67
8.6.	ROLE DES COMMUNES DANS LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR .....	68
<b>9.</b>	<b>DISPOSITIF D'ORIENTATION, DE PILOTAGE ET DE SUIVI EVALUATION.....</b>	<b>69</b>
9.1.	CADRE INSTITUTIONNEL D'ORIENTATION ET DE PILOTAGE DU PNIASAN .....	69
9.2.	DISPOSITIF GLOBAL DE SUIVI-EVALUATION .....	69
9.2.1.	<i>Le suivi évaluation du niveau stratégique.....</i>	<i>70</i>
9.2.2.	<i>Le suivi évaluation du niveau opérationnel.....</i>	<i>74</i>
9.2.3.	<i>Intégration du dispositif sectoriel dans une dynamique nationale et régionale .....</i>	<i>74</i>
<b>10.</b>	<b>ANNEXES.....</b>	<b>75</b>
10.1.	ANNEXE 1 : RÉSUMÉ DE LA MÉTHODOLOGIE.....	75
10.2.	ANNEXE 2: EVOLUTION EFFECTIFS DES CHEPTELS ANIMAUX DE 2011-2015 .....	77
10.3.	ANNEXE 3 : PROCESSUS DE FORMULATION DES AXES STRATEGIQUES ET DES OBJECTIFS DU PSDSA 2017-2021.....	77
10.4.	ANNEXE 4 : LES PROBLEMES MAJEURS DU SECTEUR AGRICOLE ET LES CONTRAINTES CORRESPONDANTES .....	81
10.5.	ANNEXE 5 : REPARTITION DES MISSIONS DE COORDINATION ET DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU PNIASAN ENTRE LES DIFFÉRENTS ACTEURS.....	83
10.6.	ANNEXE 6 : FICHES DE SYNTHÈSE DES PRINCIPALES FILIERES.....	91

## LISTE DES TABLEAUX

---

<i>TABLEAU 1 : EVOLUTION DES DIFFERENTES PRODUCTIONS VEGETALES, ANIMALES ET HALIEUTIQUES ET NIVEAU D'ATTEINTE DES INDICATEURS .....</i>	<i>4</i>
<i>TABLEAU 2 : RENDEMENTS DE PRODUCTION PAR FILIERE (EN KG/HA).....</i>	<i>6</i>
<i>TABLEAU 3 : EVOLUTION DE LA BALANCE COMMERCIALE AGRICOLE .....</i>	<i>7</i>
<i>TABLEAU 4 : EVOLUTION DU PIB AGRICOLE .....</i>	<i>9</i>
<i>TABLEAU 5 : DEPENSES DE CONSOMMATION PAR TÊTE ENTRE 2011 ET 2015 (EN FCFA) .....</i>	<i>12</i>
<i>TABLEAU 6 : NIVEAU DE REALISATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2015 (EN MILLIARD DE FCFA).....</i>	<i>13</i>
<i>TABLEAU 7 : COHERENCE DES AXES STRATEGIQUES DU PSDSA AVEC LES ORIENTATIONS DU PAG, LES PILIERS DU PDDAA ET DE L'ECOWAP.....</i>	<i>21</i>
<i>TABLEAU 8 : STRUCTURE DU PNIASAN DU BENIN.....</i>	<i>24</i>
<i>TABLEAU 9 : OBJECTIFS DES FILIERES ET SOUS-SECTEURS DU PAG.....</i>	<i>25</i>
<i>TABLEAU 10 : OBJECTIFS DE RENDEMENT ET DE PRODUCTION DES PRINCIPALES PRODUCTIONS VEGETALES.....</i>	<i>28</i>
<i>TABLEAU 11 : OBJECTIFS DE PRODUCTIVITE ET DE PRODUCTION DES PRINCIPALES PRODUCTIONS ANIMALES .....</i>	<i>28</i>
<i>TABLEAU 12 : OBJECTIFS DE PRODUCTION DES PRINCIPALES PRODUCTIONS HALIEUTIQUES A L'HORIZON 2021.....</i>	<i>28</i>
<i>TABLEAU 13 : COÛTS DE MISE EN ŒUVRE DU PNIASAN PAR AXE ET PAR CATEGORIE D'ACTEUR (EN M DE FCFA) .....</i>	<i>51</i>
<i>TABLEAU 14 : COÛTS ANNUELS DE MISE EN ŒUVRE DU PNIASAN - MAEP ET SES PTF (EN M DE FCFA).....</i>	<i>52</i>
<i>TABLEAU 15 : BUDGET 2017 DU MAEP (EN M DE FCFA) .....</i>	<i>53</i>
<i>TABLEAU 16 : ESTIMATION DES FINANCEMENTS INTERIEURS CUMULES DU MAEP PAR AXE (EN M DE FCFA) .....</i>	<i>53</i>
<i>TABLEAU 17 : ESTIMATION DES RESSOURCES INTERNES ANNUELLES DU MAEP EN FONCTION DES TAUX D'EXECUTION BUDGETAIRE (EN M DE FCFA) .....</i>	<i>54</i>
<i>TABLEAU 18 : REPARTITION DES PROJETS DU MAEP PAR AXE ET PAR PROGRAMME DU MAEP (EN M DE FCFA) .....</i>	<i>54</i>
<i>TABLEAU 19 : ESTIMATION DU BUDGET ACQUIS DU MAEP PAR AXE DU PNIASAN SUR LA PERIODE 2017 – 2021 (EN M DE FCFA).....</i>	<i>55</i>
<i>TABLEAU 20 : ESTIMATION DES GAPS DE FINANCEMENT DU MAEP (EN M DE FCFA) .....</i>	<i>55</i>

TABLEAU 21 : PRODUCTIONS CUMULEES ET VALEURS BRUTES DES PRODUCTIONS VÉGÉTALES SUR LA PERIODE 2017-2021.....	57
TABLEAU 22 : PRODUCTIONS CUMULEES ET VALEURS BRUTES DES PRODUCTIONS ANIMALES SUR LA PERIODE 2017-2021.....	58
TABLEAU 23 : PRODUCTIONS CUMULEES ET VALEURS BRUTES DES PRODUCTIONS HALIEUTIQUES SUR LA PERIODE 2017-2021.....	58
TABLEAU 24 : SYNTHÈSE DES PRODUCTIONS CUMULEES ET VALEURS BRUTES SUR LA PERIODE 2017-2021.....	58
TABLEAU 25 : TAUX DE COUVERTURE DES BESOINS EN DENRÉE ALIMENTAIRES D'ORIGINE VÉGÉTALE.....	59
TABLEAU 26: TAUX DE COUVERTURE DES BESOINS(NORMES FAO, OMS) EN DENRÉES D'ORIGINE ANIMALE.....	60
TABLEAU 27 : TAUX DE COUVERTURE DES BESOINS (NORMES FAO) EN DENRÉES D'ORIGINE HALIEUTIQUE.....	60
TABLEAU 28 :MATRICE D'ÉVALUATION DES RISQUES ET DES MESURES D'ATTÉNUATION.....	62
TABLEAU 29 : LISTE ET BUDGETS PRÉVISIONNELS (EN M DE FCFA) DES PROJETS PHARES DU PAG.....	65
TABLEAU 30 : LISTE DES PROJETS AGRICOLES PRIORITAIRES DU PROGRAMME AGRICOLE (M DE FCFA).....	65
TABLEAU 31 : CADRE DE RESULTAT DU PNIASAN 2017-2021.....	71

## LISTE DES FIGURES

---

FIGURE 1 : REPARTITION DES COÛTS GLOBAUX DU PNIASAN PAR AXE PRIORITAIRE.....	52
FIGURE 2 : REPARTITION DES COÛTS ANNUELS GLOBAUX DU PNIASAN EN M DE FCFA.....	53
FIGURE 3 : REPARTITION DU VOLUME DE FINANCEMENT DES PROJETS PAR AXE ET PAR PROGRAMME DU MAEP..	54
FIGURE 4 : PROPORTION DU GAP DE FINANCEMENT DU PNIASAN - VOLET MAEP.....	55
FIGURE 5 : SCHEMA D'OPERATIONNALISATION DU PNIASAN.....	64
FIGURE 6 : IMPLICATION DES NOUVELLES REFORMES POUR LES STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT ET D'APPUI.....	68
FIGURE 7 : SCHEMA DU DISPOSITIF D'ORIENTATION, DE PILOTAGE ET DE SUIVI EVALUATION.....	70

## LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

---

ABSSA	: Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments
ACC	: Adaptation aux Changements Climatiques
AIC	: Agriculture Intelligente face au Climat
AMAB	: Assurance Mutuelle Agricole du Bénin
ANE	: Acteurs Non Etatiques
AGVSAN	: Analyse Globale de la Vulnérabilité et de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
AOF	: Attribution, Organisation et Fonctionnement
APBEF	: Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers
ATDA	: Agence Territoriale de Développement Agricole
B2A	: Bureau d'Etudes et d'Appui au secteur Agricole
BAI	: Bureau d'Analyse et d'Investigation
CAA	: Caisse Autonome d'Amortissement
CAN	: Conseil de l'Alimentation et de la Nutrition
CCoS	: Conseil Communal de Suivi
CDés	: Conseil Départemental de Suivi
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CEMA	: Centre d'Exploitation de Matériels Agricoles
CNAB	: Chambre Nationale d'Agriculture du Bénin
CNOS	: Conseil National d'Orientation et de Suivi
CNPBV	: Centre National des Produits Biologiques à usage Vétérinaire
CNULCD	: Convention des Nations-Unies pour la Lutte contre la Désertification
COMPACI	: Competitive African Cotton Initiative
CR	: Cadre de Résultats
CSPP	: Comité de Suivi des Projets Phares
CUMA	: Coopérative d'Utilisation des Matériels Agricoles
CVA	: Chaîne de Valeur Ajoutée
DANA	: Direction de l'Alimentation et de la Nutrition Appliquée
D-CAB	: Direction de Cabinet
DDAEP	: Direction Départementale de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
DGPSIP	: Direction Générale de la Programmation et du Suivi des Investissements Publics
DLROPEA	: Direction de la Législation Rurale, de l'Appui aux Organisations Professionnelles et à l'Entrepreneuriat Agricole
DPP	: Direction de la Programmation et de la Prospective
DPPD	: Document Pluriannuel de Programmation des Dépenses
DRFM	: Direction des Ressources Financières et du Matériel
DRH	: Direction des Ressources Humaines
DSA	: Direction des Statistiques Agricole
EAF	: Exploitation Agricole Familiale
ECOWAP	: Politique agricole régionale de l'Afrique de l'Ouest
EDS	: Enquête Démographique et de Santé
EMICoV	: Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages
FADeC	: Fonds d'Appui au Développement des Communes
FAO	: Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCFA	: Franc de la Communauté Financière Africaine
FNDA	: Fonds National de Développement Agricole
GDT	: Gestion Durable des Terres
GIRE	: Gestion intégrée des Ressources en Eau
GTTS	: Groupe Technique de Travail sur les Semences
IECCC	: Information, Education, Communication pour un Changement de Comportement
INRAB	: Institut National des Recherches Agricoles du Bénin
INSAE	: Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
LOASAN	: Loi d'Orientation Agricole et de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
MAEP	: Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
M de FCFA	: Million de francs CFA
MICS	: Multiple Indicators Cluster Survey (Enquête à Indicateurs Multiples)
MPD	: Ministère du Plan et du Développement

NA	: Non Applicable
ND	: Données Non Disponibles
NEPAD	: Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
ODD	: Objectif de Développement Durable
OG	: Objectif Global
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	: Organisation Mondiale pour la Santé
ONASA	: Office National pour la Sécurité Alimentaire
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OPA	: Organisations Professionnelles Agricoles
OS	: Objectif Spécifique
OSD	: Orientations Stratégiques de Développement
PAFILAV	: Projet d'Appui à la Filière Lait et Viande
PAG	: Programme d'Action du Gouvernement
PAGS	: Programme d'Administration et de Gestion du Secteur
PAP	: Projet Annuel de Performance
PASCIb	: Plateforme des Acteurs de la Société Civile au Bénin
PDA	: Pôle de Développement Agricole
PDC	: Plan de Développement Communal
PDE	: Programme de Développement de l'Elevage
PDPA	: Programme de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture
PDDAA	: Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique
PFR	: Plan Foncier Rural
PFT	: Plateforme de Transfert
PIB	: Produit Intérieur Brut
PIBA	: Produit Intérieur Brut Agricole
PIBH	: PIB du sous-secteur pêche
PGPE	: Plan de Gestion des Plans d'Eau
PNIA-Bénin	: Programme National d'Investissement Agricole du Bénin
PNIASAN	: Plan National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PNOPPA	: Plate-forme Nationale des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles du Bénin
POPAC	: Port de pêche artisanale de Cotonou
PPBS	: Planification, Programmation, Budgétisation, Suivi
PPP	: Partenariat Public-Privé
PSDAN	: Plan Stratégique de Développement de l'Alimentation et de la Nutrition
PSDSA	: Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole
PSI-GDT	: Plan Stratégique d'Investissement pour la Gestion Durable des Terres
PSRSA	: Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
RAA	: Recherche Agricole et Agroalimentaire
RAP	: Rapport Annuel de Performance
SAN	: Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
SAKSS	: Strategic Analysis and Knowledge Support System
SAPAA	: Système de Suivi et d'Analyse des Politiques Agricoles et Alimentaires
SDAC	: Schéma Directeur d'Aménagement des Communes
SGM	: Secrétaire Général du Ministère
SIGFiP	: Système Intégré de Gestion des Finances Publiques
SIM	: Système d'Information sur le Marché
SNFAR	: Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale
SONAPRA	: Société Nationale de Promotion Agricole
SUN	: Scaling Up Nutrition
SVGF	: Section Villageoise de Gestion Foncière
T/ha	: Tonne à l'hectare
TIC	: Technologies de l'Information et de la Communication
UA	: Union Africaine
UE	: Union Européenne
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UCIMB	: Union des Chambres Interdépartementales des Métiers du Bénin
UNCDF	: United Nations Capital Development Fund

# Première partie :

## Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA) 2025



# 1. INTRODUCTION

---

Le Bénin, avec un revenu annuel par habitant de 800 dollars US, fait partie des pays les plus pauvres du monde (Banque mondiale, 2013). Son Indice de Développement Humain (IDH) est faible et est estimé à 0,48 en 2014 ; ce qui le classe à la 167<sup>ème</sup> place sur 188 pays évalués par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD, 2016). Malgré un regain de croissance soutenue depuis 2012, autour de 5,5% en moyenne, la pauvreté monétaire ne recule pas. Les progrès en termes de réduction de la pauvreté non monétaire ne sont pas encore suffisants pour marquer ces dernières années, une évolution forte de l'Indice de développement humain (PNUD, 2015).

Dans les zones rurales, l'incidence de la pauvreté est plus élevée (42%) que dans les zones urbaines (32%). La population dépensant moins d'un dollar par jour est de 63,5 %. La pauvreté apparaît beaucoup plus comme un phénomène rural au Bénin, dans un contexte économique principalement caractérisé par la prépondérance du secteur agricole (EMICoV, 2015). Des possibilités réelles de diversification des sources de richesse et d'expansion économique existent avec entre autres, le renforcement des espaces UEMOA et CEDEAO et la proximité de la deuxième économie africaine (le Nigéria). Le secteur agricole est donc doté d'atouts pour l'émergence et le développement d'entreprises plus performantes et d'énormes potentialités pour la croissance de l'économie du pays.

Le secteur productif agricole est caractérisé par la prédominance des exploitations agricoles de type familial et sa vulnérabilité à la variabilité climatique. Les revenus et la productivité sont faibles et la force de travail n'est que partiellement valorisée, ce qui rend très peu compétitifs les produits agricoles. La plupart des exploitants agricoles ont très peu recours aux intrants améliorés et s'adonnent à des pratiques d'exploitation minière qui accentuent la dégradation des ressources naturelles.

Malgré les conditions climatiques et édaphiques favorables à la diversification de la production agricole, le Bénin continue d'importer massivement certains produits notamment (i) le riz de l'Asie, (ii) des produits maraîchers de contre saison des pays voisins tels que le Nigéria, le Burkina Faso et le Togo, (iii) des produits congelés (volailles et produits halieutiques), des œufs de table et du lait pour couvrir les besoins alimentaires de la population.

L'Assemblée Générale des Chefs d'Etat de l'Union Africaine (UA) à Maputo en 2003 a institué le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) afin d'accroître la sécurité alimentaire et la nutrition et augmenter les revenus des économies africaines principalement fondées sur l'agriculture. Parmi les principales décisions de ce sommet, il y a la recommandation faite aux pays de consacrer au moins 10% de leur budget aux investissements dans le secteur agricole et d'atteindre un taux de croissance de 6% dans le secteur.

Le bilan réalisé au terme d'une décennie de mise en œuvre du PDDAA met en relief de nombreux acquis, tant du point de vue de l'efficacité interne (amélioration de la gouvernance du secteur), qu'externe (augmentation de la production de certaines spéculations, avec parfois, une amélioration de la productivité). Cependant, de nombreuses faiblesses persistent, en matière institutionnelle notamment.

Sept défis majeurs ont été identifiés en Afrique de l'Ouest, à savoir (i) assurer la sécurité et la souveraineté alimentaires, (ii) intégrer au mieux la dimension nutritionnelle, (iii) affirmer et développer la complémentarité/spécialisation des agricultures dans l'espace régional, (iv) promouvoir des modèles d'intensification durable, réduire les impacts sur le climat et s'adapter aux changements climatiques, (v) accroître la résilience des exploitations familiales, (vi) hiérarchiser au mieux les priorités au niveau régional et (vii) gouverner l'intersectoriel.

Au terme des consultations réalisées entre 2013 et 2014, il a été organisé le Sommet des Chefs d'Etat en juin 2014 à Malabo (Guinée Equatoriale) qui a adopté la Déclaration sur la Croissance et la Transformation accélérées de l'Agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et l'amélioration des moyens d'existence. Cette déclaration a défini sept (7) engagements spécifiques pour réaliser cette croissance et cette transformation accélérée de l'agriculture à savoir (i) l'engagement renouvelé aux Principes et Valeurs du Processus du PDDAA, (ii) l'engagement renouvelé à accroître les investissements financiers en faveur du secteur agricole, (iii) l'engagement à éradiquer la faim à

l'horizon 2025, (iv) l'engagement à réduire la pauvreté de moitié à l'horizon 2025 par une croissance et une transformation inclusives de l'agriculture, (v) l'engagement à promouvoir le commerce intra-africain des produits agricoles de base et des services connexes, (vi) l'engagement à accroître la résilience des moyens d'existence et des systèmes de production pour tenir compte de la variabilité du climat et des autres chocs et (vii) l'engagement concernant la responsabilité mutuelle sur les actions et les résultats. Cette Déclaration a mis l'accent sur la mise en œuvre des engagements, les résultats et l'impact et sur la nécessité de s'inspirer des réalisations des dix premières années du PDDAA.

Au plan international, les Objectifs de Développement Durable (ODD) ont remplacé les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) arrivés à terme. Les questions de la gestion de l'environnement, objet des COP 21 et 22, de la résilience et de l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) ont émergé sans occulter celles relatives à la Neutralité de la Dégradation des Terres (NDT) comme un axe majeur de mise en œuvre de la Convention des Nations Unies pour la Lutte contre la Désertification (CNULCD) et confirmée par la cible 15.3 des ODD.

Au plan régional, la politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP) est arrivée à terme après dix années de mise en œuvre et de nouvelles orientations ont été définies au cours d'un séminaire ECOWAP+10 à Dakar en novembre 2015. L'Agriculture Intelligente Face au Climat (AIC) a été également adoptée lors d'un *"Forum scientifique de haut niveau des acteurs de l'ECOWAP/PDDAA"* comme l'une des réponses les plus pertinentes des acteurs agricoles face aux effets des Changements Climatiques.

La problématique de développement qui fonde les Orientations Stratégiques de Développement (OSD), met l'accent sur l'accélération de la croissance économique du Bénin qui repose en priorité sur la promotion du secteur agricole. Le secteur occupe environ 70% de la population active, contribue pour près de 33% au PIB, fournit environ 75% des recettes d'exportation et 15% des recettes de l'Etat (INSAE, 2015). Ce secteur se caractérise par une faible productivité liée à l'utilisation des outils traditionnels et un faible taux d'adoption de semences améliorées, à la non maîtrise de l'eau, à la mauvaise organisation des filières, à l'insuffisance de l'encadrement technique, à l'insuffisance d'infrastructures, au faible financement des activités de production et à la faible prise en compte du genre dans les politiques de développement. Par ailleurs, l'analyse de la programmation des interventions dans le secteur révèle des insuffisances au nombre desquelles on peut citer : (i) une programmation insuffisamment concertée, (ii) une insuffisance de leadership du MAEP pour la coordination et le pilotage des interventions dans le secteur agricole, (iii) une insuffisance de dialogue inter-acteurs du secteur agricole et (iv) une insuffisance de cohérence, de coordination et de synergie des interventions.

C'est pour corriger toutes ces faiblesses pour la réalisation effective d'un taux de croissance agricole d'au moins 6% par an recommandé aux Etats membres par l'Union Africaine (UA) dans le cadre du NEPAD et nécessaire à l'atteinte des OMD, qu'en 2006, sous l'impulsion du Gouvernement, un Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA) avait été initié. Ce document-cadre consensuel de stratégies du secteur agricole est adopté en Conseil des Ministres en 2011. L'opérationnalisation du PSRSA a nécessité l'élaboration d'une série de documents connexes que sont (i) le Cadre Institutionnel de mise en œuvre du PSRSA/PNIA, (ii) la Note d'Orientations Stratégiques de développement des filières agricoles, (iii) le Cadre Programmatique et (iv) la Note d'Orientations du Partenariat Public-Privé. L'horizon temporel du PSRSA est arrivé à échéance fin décembre 2015. Il a été procédé à son évaluation pour en tirer des leçons en vue de leur prise en compte dans le nouveau document de Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA). Aussi, le contexte a-t-il connu beaucoup d'évolution avec l'apparition de nouveaux défis et enjeux aux plans national, régional, continental et international.

L'année 2016 coïncide avec l'échéance de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRPIII, 2011-2015) et le démarrage du processus d'élaboration d'un nouveau cycle de stratégie de croissance. Aussi, l'année 2016 est-elle également marquée par l'arrivée au pouvoir d'un nouveau régime qui a adopté un nouveau cadre d'orientation faisant de l'agriculture, un secteur d'investissement massif. Dans ce cadre, un Programme d'Action du Gouvernement (PAG) faisant du secteur agricole, une des priorités de développement de l'économie béninoise a été rédigé avec en

perspective, l'élaboration de projets de développement pour quelques filières agricoles dites phares, notamment l'ananas, l'anacarde, les cultures maraichères, le maïs, le riz, le manioc, la viande, le lait et la pisciculture.

Le Plan National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) du Bénin est axé sur les engagements de Malabo, articulé à la stratégie de l'ECOWAP et prend en compte les problématiques dites émergentes (commerce, nutrition, résilience, agriculture intelligente face au climat, gestion des risques) et les questions transversales (femmes, jeunes). Conformément à la stratégie de mise en œuvre de la feuille de route définie par le NEPAD, deux objectifs majeurs sont visés à travers l'élaboration des PNIA de deuxième génération à savoir (i) la transformation de l'agriculture et une croissance durable inclusive et (ii) le renforcement de la capacité systémique pour la mise en œuvre et la production des résultats. Les domaines d'actions stratégiques laissent apparaître le champ à couvrir par le PNIASAN. A l'objectif 1 sont rattachés quatre domaines d'actions stratégiques : (i) accroître la production et la productivité des chaînes de valeurs agricoles ; (ii) améliorer les marchés, les échanges et les chaînes de valeurs ; (iii) accroître la résilience des moyens d'existence et des systèmes et (iv) renforcer la gouvernance des ressources naturelles. L'objectif 2 comprend sept domaines d'action stratégique : (i) renforcer les capacités de planification ; (ii) renforcer les politiques et les institutions ; (iii) renforcer le leadership, la coordination et les partenariats ; (iv) améliorer les compétences, les connaissances et l'enseignement agricole ; (v) renforcer les données et les statistiques ; (vi) institutionnaliser la responsabilité mutuelle et (vii) accroître les financements publics et privés.

S'agissant du dispositif de pilotage du processus de formulation du PNIA deuxième génération du Bénin, il est porté par le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP) avec la participation d'autres ministères (Plan, Finances, Cadre de vie, Commerce et Industrie, Eau), des acteurs privés, des Organisations de Producteurs, de la Société Civile et des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Quant à l'étendue du Comité technique, il est composé de personnes provenant du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche ; du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD), du Ministère du Plan et du Développement (MPD), du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (MICA), du Ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Mines (MEEM), du Ministère de la Santé Publique (MSP), du Conseil de l'Alimentation et de la Nutrition (CAN), des chambres consulaires (CCIB, ReCAB et UCIMB), des OPA (PNOPPA, Interprofessions), du secteur privé, des Organisations de la Société Civile (PASCiB et ONG) et de l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB).

En ce qui concerne les ressources mobilisées pour conduire le processus, il a été procédé au prime abord à sa budgétisation. Le financement du budget a été réalisé grâce aux appuis financiers et techniques de l'Etat béninois (le MAEP), du NEPAD, de la CEDEAO, de la Banque Mondiale, de la FAO, de la CTB, de la GIZ, de l'Union Européenne (UE) et de la Coopération Suisse (DDC).

S'agissant de la méthodologie de conduite du processus, les grandes étapes ayant marqué la réalisation du processus d'élaboration du PNIA de deuxième génération sont matérialisées par plusieurs activités ayant conduit à des résultats bien précis (annexe 1). Il s'agit des activités de préparation du processus d'élaboration du PNIASAN y compris les concertations avec les acteurs de sa mise en œuvre, l'élaboration du document principal et des documents connexes puis la validation et le lancement de la mise en œuvre.

Les livrables issus de ces activités sont : (i) Note conceptuelle du dispositif de pilotage, (ii) Rapport d'étapes (phase préparatoire), (iii) Relevé des conclusions de l'atelier d'orientation, (iv) Projet de document du PNIASAN 2017-2021, (v) Rapport d'étapes (phase de planification), (vi) Document final PNIASAN 2017-2021, (vii) Document du pacte national de partenariat, (viii) Document de plan de communication, (ix) Rapport d'étapes (phase de validation).

Le présent plan stratégique (PSDSA) est articulé en deux parties : la présentation des orientations stratégiques à l'horizon 2025 et le Plan National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN) 2017 – 2021.

## 2. BILAN DU PSRSA ET DU PNIA PREMIERE GENERATION

La présente section analyse les performances récentes du secteur agricole et l'évolution de la situation alimentaire et nutritionnelle du pays au cours des dix dernières années avec un accent particulier sur la période 2011-2015 qui est la période de mise en œuvre du PSRSA à travers le PNIA de première génération.

### 2.1. PERFORMANCES DES FILIÈRES PRIORITAIRES

Le PSRSA avait retenu treize filières prioritaires, dont les performances au cours des cinq années 2011-2015 ont été variables en termes de production et de productivité.

#### 2.1.1. Evolution des différentes productions végétales, animales et halieutiques

Le PSRSA a projeté les niveaux de production à atteindre en 2015 afin de satisfaire aux exigences de la population et aux besoins de devises de la nation. Les principaux résultats obtenus sont renseignés dans le tableau 1 ci-après :

*Tableau 1 : Evolution des différentes productions végétales, animales et halieutiques et niveau d'atteinte des indicateurs*

Spécifications	Situation en 2008 (tonnes)	Cibles 2015 (tonnes)	Réalisations en 2015 (tonnes)	Réalisations moyennes 2011-2015 (tonnes)	Taux d'accroissement par rapport à la référence (%)	Taux de réalisation par rapport à la cible 2015 (%)
<i>Filières végétales</i>						
Maïs	978 063	1 900 000	1 286 060	1 265 348	31	<b>67,69</b>
Riz	109 871	395 000	204 310	216 825	86	<b>51,72</b>
Manioc	3 611 213	8 500 000	3 420 665	3 624 919	-5	<b>40,24</b>
Cultures maraîchères	325 519	400 000	633 862	577 677	95	<b>158,47</b>
Coton	210 604	600 000	269 173	281 853	28	<b>44,86</b>
Palmier à huile	319 500	505 000	32 943	116 331	-89,69	<b>6,52</b>
Ignames	1 450 000	3 500 000	2 650 498	2 904 473	82,79	<b>75,73</b>
Ananas	134 966	600 000	244 207	291 499	81	<b>40,7</b>
Anacarde	99 000	120 000	225 230	110 761	128	<b>187,69</b>
<i>Filières animales</i>						
Viande	56 348	92 000	68 492	65 019	21,55	<b>74,45</b>
Lait	91 631	155 000	112 958	107 362	23,27	<b>72,88</b>
Œufs	9 072	24 000	14 746	12 614	62,54	<b>61,44</b>
<i>Filières halieutiques</i>						
Poissons	37 495	50 000	45 281	43 865	20,77	<b>90,56</b>
Crevettes	700	900	ND	ND	ND	<b>ND</b>

*Source : Rapport d'évaluation PSRSA, 2016*

Ces résultats comparés aux projections du PSRSA montrent que globalement les cibles de 2015 n'ont pas été atteintes pour les filières végétales exception faite des produits maraichers et de l'anacarde. En 2015, les taux d'accroissement par rapport à la référence de 2008 et ceux de réalisation des projections du PSRSA varient énormément d'une filière à l'autre. De façon plus approfondie, ce tableau 1 permet de classer les filières en trois grands groupes :

1. les filières où la production s'est accrue et les objectifs du PSRSA sont atteints : anacarde et cultures maraîchères ;
2. les filières où la production s'est accrue mais pas de façon suffisante pour que les objectifs du PSRSA soient atteints : ananas, riz, ignames, maïs et coton ;
3. les filières pour lesquelles la production a régressé par rapport à la référence de 2008 : manioc et palmier à huile.

Des efforts conséquents devront être consentis pour améliorer les performances des filières pour lesquelles les cibles n'ont pas été atteintes, notamment pour le manioc qui joue un rôle clé dans la sécurité alimentaire des populations béninoises.

Au niveau des filières animales, le tableau 1 montre que les cibles de 2015 n'ont été atteintes pour aucune des filières. Cependant, il faut noter que beaucoup d'efforts ont été faits pendant les cinq années de mise en œuvre du PSRSA pour l'augmentation de la production d'œufs de table qui est passée de 9 072 tonnes en 2008 à 14 746 tonnes en 2015, soit un taux d'accroissement de près de 63%. Pour les filières lait et viande, le niveau d'accroissement des productions est resté dans l'ordre de 20% entre 2008 et 2015. Cette situation met en exergue la nécessité d'accompagner davantage les projets/programmes et d'allouer plus de ressources financières pour le sous-secteur de l'élevage ainsi que la nécessité pour les acteurs de travailler davantage en synergie. Un effort supplémentaire doit être également fourni pour améliorer l'aménagement des parcours, la rationalisation de la gestion des espaces pastoraux ainsi que la disponibilité et l'accès aux intrants spécifiques et aliments de bétail. D'importants efforts restent donc à consentir pour ces différentes filières.

Concernant les filières halieutiques, l'analyse du tableau 1 montre que l'objectif du PSRSA pour 2015 a été globalement atteint, quand bien-même on note une légère chute en 2015. Ce résultat obtenu dans le sous-secteur se justifie par les nombreuses actions de promotion de la production aquacole qui sont mises en œuvre ces dernières années à travers les projets/programmes (PROVAC et ProCAD).

### 2.1.2. Evolution des principaux cheptels

En l'absence d'un recensement du cheptel national, une estimation des effectifs est faite sur la base des taux de croît calculés par la Direction de la Production Animale (DPA). Les taux de croît de l'effectif des cheptels est de 2,58% pour les bovins, 2,09% pour les ovins, 2,27% pour les caprins, 4,10% pour les porcins et 3,2% pour la volaille. Ces performances ont été réalisées avec la poursuite des efforts soutenus en matière de maîtrise des épizooties et d'amélioration des itinéraires techniques dans les différentes filières animales. Ainsi, il est noté au cours des dernières années un accroissement régulier des différents cheptels comme indiqué dans les graphiques mis en annexe 2 du présent document.

Cette croissance continue du cheptel n'a pas été possible sans la mise en place d'intrants vétérinaires adéquats et de qualité. Par ailleurs, la situation sanitaire des élevages a été globalement sous contrôle grâce au renforcement de la prévention et de la lutte contre les maladies.

### 2.1.3. Evolution des productivités : rendements des productions végétales

Les rendements dans leur ensemble ont légèrement augmenté sur toute la période d'exécution du PSRSA par rapport à leurs niveaux de 2008 (tableau 2), à l'exception des cultures maraichères (notamment la tomate et le piment) pour lesquelles les augmentations ont été significatives.

Le rendement du maïs a chuté en passant de 1422 kg/ha en 2011 à 1281 kg/ha en 2015, avec une moyenne de 1347 kg/ha sur la même période, notamment à cause des mauvaises conditions climatiques. Cependant, cette moyenne est supérieure à la valeur référence de 2008 qui est de 1088 kg/ha.

En ce qui concerne le riz, il s'observe également une baisse de rendement entre 2011 et 2015. En effet, après avoir augmenté entre 2008 et 2011, suite à la crise alimentaire de 2008 et aux mesures prises par le gouvernement, ce rendement a baissé passant de 3924 kg/ha en 2011 à 3129 kg/ha en 2015. Le rendement moyen du riz sur le plan national sur la période du PSRSA est de 3311 kg/ha, bien que dans certaines zones de production le rendement va au-delà de 4000 kg/ha grâce à l'appui des PTF.

Le rendement du coton qui était de 1 046 kg/ha en 2008 a baissé à 859 kg/ha en 2011. Le rendement le plus élevé obtenu entre 2011 et 2015 et qui est de 970 kg/ha en 2014 est resté en dessous de celui de l'année 2008. C'est au niveau du coton, que la chute des rendements s'est le plus observé, ceci malgré les multiples mesures prises par le gouvernement sur la période de mise en œuvre du PSRSA.

Le rendement de l'ananas, a aussi baissé durant la période de mise en œuvre du PSRSA, bien qu'il se soit amélioré de 2008 à 2011, passant de 56 193 kg/ha en 2008 à 79 555 kg/ha en 2011. Ce rendement a chuté de plus de 40% en descendant à 47 382 kg/ha en 2015. Cependant la moyenne sur les cinq années de mise en œuvre du PSRSA (59 049 kg/ha) est au-dessus de la valeur de référence.

*Tableau 2 : Rendements de production par filière (en kg/ha)*

Spécifications	Référence 2008	2011	2012	2013	2014	2015	Moyenne
Maïs	1 088	1 422	1 251	1 383	1 399	1 281	1 347
Riz	3 128	3 924	3 333	3 032	3 139	3 129	3 311
Sorgho	991	1 191	1 010	1 046	988	986	1 044
Igname	14 484	16 982	13 669	15 073	15 046	13 082	14 770
Manioc	12 602	17 377	13 303	13 221	13 709	12 043	13 931
Tomate	5 386	5 821	6 446	8 326	8 779	7 786	7 432
Piment	2 014	1 954	2 783	2 651	2 706	2 928	2 604
Palmier à huile	8 512	ND	10 700	5 950	ND	ND	5 129
Anacarde	ND		ND	ND	325	ND	325
Coton	1 046	961	716	886	970	ND	883
Ananas	56 193	79 555	57 361	53 413	57 459	47 459	59 049

*Source : DSA, 2016*

## 2.2. PERFORMANCES COMMERCIALES

Les performances commerciales ont été analysées dans cette section sous l'angle de l'évolution (i) des exportations, (ii) de la balance commerciale et (iii) des prix des produits agricoles.

### 2.2.1. Evolution des exportations agricoles

Les exportations agricoles du Bénin sont dominées par trois groupes de produits de base : le coton, les graines et fruits oléagineux (karité, graines de coton, palmiste) et les fruits comestibles (noix de cajou et ananas).

#### 2.2.1.1. Evolution des exportations du coton

Les exportations<sup>1</sup> du coton ont évolué de manière croissante sur toute la durée de mise en œuvre du PSRSA en passant de 61 619 tonnes en 2011 à 172 002 tonnes en 2015 soit un taux d'accroissement de 179% sur les cinq années, avec une moyenne annuelle de 106 171 tonnes. Le cumul de ces exportations de 2011 à 2015, s'élèvent en termes monétaires à 423 877 millions de FCFA, soit une moyenne annuelle de 84 775 millions de FCFA.

#### 2.2.1.2. Evolution des exportations de l'anacarde

Les exportations<sup>2</sup> d'anacarde ont connu un accroissement important de 156% de 2011 à 2015. Elles sont passées de 51 348 tonnes en 2011 à 131 241 tonnes en 2015, avec une moyenne annuelle de 102 127 tonnes. Ces exportations ont rapporté au pays plus de 148 250 millions de FCFA sur les cinq années de mise en œuvre du PSRSA. Ce progrès est imputable entre autres, aux nombreuses actions entreprises par les projets/programmes qui ont contribué à la réorganisation de la filière, la mise en œuvre du mécanisme de vente groupée, l'amélioration variétale et la réhabilitation des plantations d'anacarde.

<sup>1</sup> Les exportations comprennent le coton fibre non peigné, les graines de coton, les déchets de fils de coton, les effilochés de coton, les déchets de coton, le coton peigné, les fils simples de coton en fibres non peignées. Ces exportations sont celles qui ont été enregistrées.

<sup>2</sup> Les exportations comprennent les noix de cajou brutes et les amandes blanches. Ces exportations sont celles qui ont été enregistrées.

### 2.2.1.3. Evolution des exportations de l'ananas

De 2012 à 2013, les exportations<sup>3</sup> de l'ananas ont évolué de manière croissante avant de connaître une chute de 2013 à 2015. Sur les cinq années de mise en œuvre du PSRSA, 2 576 tonnes d'ananas ont été exportées à l'international (hors sous-région) représentant une valeur de plus de 220 millions de FCFA. Il faut cependant remarquer que ces exportations à l'international ne représentent qu'une infime partie des exportations du pays. En effet, selon plusieurs études moins de 2% de la production nationale d'ananas sont exportés à l'international, tandis que plus de 35% de cette même production sont exportés vers les pays de la sous-région et principalement le Nigeria. Cette situation révèle que le commerce de l'ananas se fait surtout à travers la sous-région que vers l'international.

Les segments de marché pour l'ananas méritent d'être recherchés aussi bien dans la sous-région que dans les pays européens.

### 2.2.2. Balance commerciale agricole

La balance commerciale agricole du Bénin est fortement déficitaire car les importations d'intrants agricoles, de produits agricoles et agroalimentaires supplantent nettement les exportations de produits agricoles et agroalimentaires. En valeur absolue, cette balance commerciale se creuse d'année en année, bien que nos exportations augmentent chaque année et que l'objectif du PSRSA/PNIA qui était d'accroître de 50% en 2015 le volume des exportations des produits agricoles soit largement atteint. En effet, nos exportations sont déjà passées de 220 302 tonnes en 2008 à 408 191 tonnes en 2014, soit 85,3% d'accroissement. Selon les données de l'INSAE, moins de 20% des importations sont couvertes par les exportations sur les années 2011-2015. Cette situation appauvrit davantage le secteur agricole et par ricochet l'économie béninoise. Selon le rapport d'évaluation de la réforme institutionnelle juridique et commerciale du secteur agroalimentaire, le programme d'action MCA/USAID, de février 2014 et autres documents, l'importation des intrants et équipements agricoles est encouragée par l'exonération et /ou la réduction des impôts et taxes chaque année ; ce qui contribuerait à expliquer la situation. Il faudra donc renverser la tendance en appuyant fortement les acteurs privés des filières agricoles autres que le coton, susceptibles d'impulser l'amélioration des exportations et de réduire les importations. Aussi, conviendrait-il de procéder à la prise des mesures incitatives au profit des produits béninois à l'exportation.

*Tableau 3 : Evolution de la balance commerciale agricole*

Indicateurs	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Exportation agricole (milliards de FCFA)	134,12	46,36	66,53	72,13	180,97	290,41
Importation agricole (milliards de FCFA)	405,8	336,45	435,77	583,08	980,51	916,23
Balance commerciale agricole (milliards de FCFA)	-271,68	-290,09	-369,24	-510,95	-799,54	-625,82
Taux de couverture des importations par les exportations agricoles (%)	33,05	13,78	15,27	12,37	18,46	31,70

*Source : Données INSAE, 2010-2016, Traitements DPP/MAEP*

### 2.2.3. Evolution des prix des produits agricoles

En prenant comme référence le marché Dantokpa, il ressort que de 2008 à 2015, le prix du maïs a évolué de façon croissante passant de moins de 200F le kg à 250F avec un pic de 350F le kg observé en 2009. En 2010, le prix a chuté de manière brusque avant de connaître une ascendance à partir de 2011 où nous observons une moyenne comprise entre 250 et 300 F jusqu'en 2015.

<sup>3</sup> Les exportations comprennent l'ananas frais ou secs. Ces exportations sont celles qui ont été enregistrées (port et aéroport).

Pour le riz, les prix ont évolué de manière croissante entre 2008 et 2010 passant de 400 F le kg à 500 F. De 2010 à 2015, cette évolution est restée statique avec une moyenne de prix légèrement supérieure à 500 F/kg.

Le prix du gari de 2008 à 2015 a évolué de manière erratique mais globalement croissante passant de moins de 200 F/kg en 2008 à plus de 300 F en 2009. Ce prix a connu une chute drastique de 2010 à 2011 avant de reprendre son évolution croissante entre 2012 et 2014 et de redescendre en 2015 à 200 F/kg environ. Les hausses des prix constatées sont surtout liées à la baisse de la disponibilité de ces denrées induites en grande partie par les fluctuations climatiques.

#### 2.2.3.1. Système d'information sur les marchés

Les systèmes d'information sur le marché facilitent l'accès au marché. Ils contribuent à réduire l'asymétrie d'informations et les coûts de transaction. Ils améliorent les décisions individuelles et concourent à l'équilibre des forces en présence. Les bulletins d'informations produits par l'ONASA s'inscrivent dans ce cadre en mettant à disposition des acteurs agricoles, les informations sur le prix pour une trentaine de produits vivriers. Toutefois, il est à noter que ces bulletins ne sont pas accessibles aux producteurs et le contenu reste limité aux informations sur les prix des denrées ; ce qui se justifie par le fait que les consommateurs constituent la cible essentielle de l'ONASA. De même, le Projet d'Appui aux Filières Lait et Viande (PAFILAV) a initié un bulletin sur un système d'information sur le marché qui renseigne sur les prix des produits, intrants et denrées d'origine animale. En dehors de ces initiatives, les partenaires au nombre desquels on distingue la CTB, l'IFDC et le PfD ont permis à certains producteurs d'accéder à la plateforme ESOKO qui vise à les renseigner sur les informations du marché des produits agricoles. Cependant, il faut prendre des mesures pour assurer la pérennité de l'utilisation de ce service dès la cessation de l'appui des PTF.

#### 2.2.3.2. Système de contrôle et de l'assurance qualité

Suite à l'urgence de mettre en place une autorité compétente de sécurité sanitaire des aliments, l'Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA) a été mise en place par décret n° 2011-113 du 8 mai 2012. Cependant, l'institutionnalisation de l'ABSSA a été un processus long (lourdeur de la procédure administrative), caractérisé par des crises et un faible niveau de management. Elle n'a pas réellement été opérationnelle. Des actions doivent être entreprises pour améliorer la fonctionnalité, la crédibilité de ses outputs et leur opérationnalité en synergie avec les autres structures en charge de la gestion de la qualité.

#### 2.2.3.3. Normes des produits et denrées agricoles

Un certain nombre d'efforts ont été réalisés durant les cinq années de mise en œuvre du PSRSA pour la mise aux normes des produits et denrées agricoles. En effet, il est observé une augmentation de la quantité de produits contrôlés à l'exportation qui est passée de 93 839 tonnes en 2010 à 152 939 tonnes en 2014, soit un accroissement de 63%. Cependant, la conformité aux normes des produits agricoles ne s'est pas améliorée. Il est enregistré en 2014 un taux de conformité aux normes des produits végétaux par rapport aux normes microbiologique et mycologique de 77 % contre 78% en 2010, et un taux de conformité aux normes physico-chimique qui est de 90 % en 2014 contre 95% en 2010.

Notons également que les produits d'exportation sont peu diversifiés et accèdent difficilement au marché international, faute de conformité aux normes internationales. L'insuffisance du suivi-appui opérationnel des acteurs directs des différents maillons de filières pourrait expliquer la tendance à la baisse des taux de conformité aux normes des produits. Pour remédier à la situation, il conviendrait de renforcer les capacités des structures nationales, régionales et communales à assurer plus efficacement les opérations de promotion de la qualité des divers produits.

## 2.3. PERFORMANCES ÉCONOMIQUES

La croissance économique moyenne annuelle du Bénin sur la période 2001-2010 est de 3,9%. Cette croissance est ensuite passée de 3,3% en 2011 à 5,7% en 2015 avec une moyenne annuelle de 5,1%. Le secteur agricole contribue pour une part importante à cette croissance, avec une moyenne de 2,4% sur la période 2011-2015. Cette contribution du secteur agricole est en hausse de 0,3 % en comparaison à la décennie 2001-2010.

### 2.3.1. Croissance agricole globale

La croissance du PIB agricole a été effective au cours des six dernières années. En effet, par rapport au taux de référence de 2008, on note une relance de la croissance du PIB agricole sur toute la période de mise en œuvre du PSRSA (supérieure à 6%, excepté l'année 2015 où le taux est de 4,1%). Cette performance est due en grande partie au relèvement progressif de la production cotonnière au terme des dernières campagnes agricoles et à l'augmentation des productions nationales d'ananas, d'anacarde, d'igname, de riz et de maïs. En outre, cette performance est également liée aux efforts fournis par le Gouvernement pour résorber progressivement la récession économique. Le recul du taux de croissance en 2015 est lié à : (i) une pluviométrie peu favorable à l'agriculture occasionnant la baisse généralisée des superficies emblavées et des rendements et (ii) une réduction de la production cotonnière établie à 269 173 tonnes en 2015 contre 393 :337 tonnes en 2014.

*Tableau 4 : Evolution du PIB agricole*

Indicateurs	Référence 2008	2011	2012	2013	2014	2015	Moyenne (2011-2015)	Ecart moyen par rapport à la référence
PIB agricole (en milliards de FCFA constants)	421,2	461,3	491	522,1	556	578,8	521,84	100,6
Taux de croissance du PIB agricole (en %)	3,6	5,2	6,4	6,3	6,5	4,1	5,6	2
PIB national (en milliards de FCFA constants)		1221,3	1287,2	1359,8	1432,8			
Part du PIB Agricole dans le PIB national (%)		33,3	32,6	33,0	32,5			
Taux de croissance économique (en %)		3,3	5,4	5,6	5,4			
Contribution du secteur agricole à la croissance économique (en %)		1,9	2,4	2,4				

*Sources : INSAE, 2015 et BCEAO, 2016*

La contribution du secteur agricole au PIB a évolué de manière erratique au cours de la période 2010 à 2014 avec une moyenne de 32,7%. La contribution du secteur agricole à la croissance économique a évolué de manière globalement croissante au cours des six dernières années. Cette situation est essentiellement due aux mesures prises par le Gouvernement pour résorber progressivement les différentes crises alimentaire, économique et financière et à l'accroissement de la production agricole dans son ensemble et particulièrement au relèvement progressif de la production cotonnière.

Le secteur agricole demeure donc un secteur prépondérant dans l'économie béninoise comme dans celle des pays de l'Afrique Subsaharienne. Il contribue considérablement à la croissance économique et induit par la même occasion une performance des secteurs secondaires et tertiaires en leur fournissant les matières premières indispensables à leur développement. Cependant, le pays est exposé à un certain nombre de chocs exogènes, au premier rang desquels figurent les aléas climatiques, les fluctuations des termes de l'échange (prix du coton et du pétrole) et la situation conjoncturelle du Nigéria. Egalement, un autre facteur de vulnérabilité découlait des engagements conditionnels liés au contrôle qu'exerçait l'État sur le secteur du coton (Banque Mondiale, 2016).

### 2.3.2. Croissance agricole des sous-secteurs

---

Durant la période 2010-2014, le sous-secteur agriculture a connu une progression constante de sa croissance qui est passée de 0,8% en 2010 à 7,6% en 2014. Sur la même période, la moyenne de croissance du sous-secteur est de 6,4%. Cette situation traduit les efforts permanents réalisés dans le sous-secteur. Cependant, ce taux moyen de croissance demeure en dessous des 8% fixé comme cible sur la même période. La contribution du sous-secteur agriculture au PIB agricole sur la période 2011-2014 est restée constante avec une moyenne de 75%. Ainsi, la production végétale contribue donc encore pour les trois quarts du PIB Agricole.

La croissance du sous-secteur élevage a connu une régression constante de 2011 à 2014 en passant de 3,5% à 3,2%. Ces performances sont faibles au regard de la cible fixée pour 2015 qui était de 5%. La contribution du sous-secteur élevage au PIB Agricole a augmenté de 2,88 points passant de 15,5% en 2011 à 18,5% en 2014. Le niveau atteint en 2014 est supérieur à la cible de 2015 qui est de 16%.

S'agissant du sous-secteur pêche, la croissance du PIB a évolué de 2011 à 2014, de manière constante avec une moyenne de 3,2%. La contribution de ce sous-secteur au PIB Agricole est quant à elle restée dans une tendance baissière passant de 12,2% en 2010 à 10,6% en 2014, avec une moyenne de 11,46%.

En résumé, les potentialités de l'élevage et de la pêche sont faiblement valorisées, car plusieurs études montrent que ce sont des sous-secteurs à forte valeur ajoutée et qui sont de ce fait des sources de croissance potentielles, surtout que la demande en poissons et en produits carnés demeure croissante et est aujourd'hui satisfaite majoritairement par les importations.

## 2.4. EVOLUTION DE LA SITUATION ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

---

Le Bénin est globalement autosuffisant pour les céréales (à l'exception notable du riz) et les racines et tubercules, mais il est fortement dépendant des importations de produits d'origine animale et halieutique. L'insécurité alimentaire est liée à des disponibilités alimentaires inégalement réparties dans le pays et à une forte incidence de pauvreté, dans un contexte récurrent de hausse des prix des denrées alimentaires de base.

### 2.4.1. Evolution de la situation alimentaire

---

L'insécurité alimentaire et nutritionnelle constitue encore de nos jours l'une des problématiques majeures du développement au Bénin. Environ 20 % des ménages sont en insécurité alimentaire (EMICoV, 2015) et le pourcentage de ménages avec une consommation alimentaire pauvre/limite est en moyenne de 23% (AGVSAN, 2013). Les apports journaliers en énergie de ces ménages n'atteignent pas les 2400 kilocalories, norme fixée par la FAO et l'OMS.

D'une manière générale, la situation de la malnutrition au Bénin reste préoccupante et se pose avec acuité tant en milieu rural qu'en milieu urbain. A titre d'exemple, les résultats de l'Analyse Globale de la Vulnérabilité à la Sécurité Alimentaire (AGVSA) menée en 2013 par le Gouvernement du Bénin avec le soutien du Programme Alimentaire Mondial (PAM) indiquent qu'au niveau national, 1,1 millions de personnes sont en insécurité alimentaire. L'insécurité alimentaire est plus prononcée en milieu rural (15%) qu'en milieu urbain (8%). Il en est de même du risque d'insécurité alimentaire qui touche 43% des populations en milieu rural et 25% en milieu urbain, soit au total 34% de la population au niveau national (AGVSA, 2013).

Les habitudes alimentaires sont influencées à la fois par les conditions agro-écologiques, les facteurs socioculturels, économiques et la disponibilité alimentaire. Le repas de la plupart des béninois est souvent composé d'aliments de base (céréales, racines, tubercules) accompagnés de sauce, dont la composition varie selon les moyens économiques. En général, la quantité est plus importante que la qualité nutritionnelle. Certains modes de préparation et de cuisson entraînent une perte importante de nutriments et une contamination des aliments.

L'accessibilité aux denrées alimentaires est conditionnée par trois éléments majeurs : le prix des denrées de première nécessité, le revenu des ménages et les aspects sociopolitiques et culturels. Le

prix des denrées a fortement augmenté ces dernières années suite à la triple crise énergétique, alimentaire et financière de l'année 2008. De même, la priorisation du désenclavement des zones cotonnières au détriment des zones de production des cultures maraichères et céréalières ne facilite pas la mise en marché de ces produits.

Par ailleurs, la faible technologie de transformation des produits agricoles et l'inefficacité des systèmes post récoltes des produits alimentaires de première nécessité ont affecté négativement l'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans au sein des ménages à ressources limitées. Le prix du kilogramme de maïs, principale céréale de base de l'alimentation au Bénin, a globalement augmenté d'environ 50% sur la période 2007-2015 (Mercuriale ONASA, 2015).

Cette flambée des prix dans le temps constitue un obstacle majeur à l'accès aux denrées alimentaires de base par les populations. Il existe donc des disparités spatiales d'accès aux denrées de base suivant les régions.

Le taux de couverture des besoins alimentaires et nutritionnels est apprécié à travers la couverture des besoins alimentaires de la population par la production nationale et la situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Sur la période 2011 à 2015, le taux moyen de couverture des besoins alimentaires par la production nationale s'est amélioré par rapport à la valeur de référence de l'année 2008 pour les produits végétaux. Par contre, il est resté en-dessous de la valeur de référence pour les produits animaux et halieutiques sur la même période. En conséquence, les cibles attendues en 2015 n'ont pas été atteintes et les populations ont eu recours à l'importation de produits halieutiques et animaux. Cette situation s'explique par la faible performance notée au niveau des sous-secteurs élevage et pêche. Des efforts conséquents restent donc à fournir pour améliorer la couverture des besoins alimentaires par la production nationale.

#### 2.4.2. Evolution de la situation nutritionnelle

---

La situation nutritionnelle au Bénin demeure aussi très préoccupante. Certes, des progrès ont été enregistrés en matière d'émaciation. De 10% en 2011 (EMICoV, 2011), le taux d'émaciation modérée et sévère est ainsi tombé à 4,6% (MICS, 2014). Cependant, 45% des décès des enfants de moins de cinq ans est dû à la malnutrition. Les enfants avec émaciation sévère ont un risque de mortalité d'environ 11,6 fois plus élevés par rapport aux enfants normaux.

La malnutrition chronique ou retard de croissance est passée de 32% en 2011 (EMICoV, 2011) à 34,4% en 2014 (MICS, 2014) alors que le seuil est jugé critique par l'OMS à partir de 30%. La situation est plus critique en milieu rural (35,2%) qu'en milieu urbain (25,8%) et affecte plus les garçons que les filles (EMICoV, 2011). Quant au retard de croissance sévère, sa prévalence est de 12,4% (MICS, 2014).

La prévalence de l'insuffisance pondérale modérée et sévère est de 18,6% (MICS, 2014). Quant à sa forme sévère, elle est de 4,9% d'après la même source contre 4,8% en 2011 (EMICoV, 2011). La prévalence de l'obésité au niveau des enfants de moins de 5 ans est de 1,7% (MICS, 2014).

En outre, la consommation de sel iodé par les ménages est de 38,8% (MICS 2014). Par ailleurs, d'après une étude réalisée en 2000, l'avitaminose A touche 82% des enfants âgés de 12 à 71 mois dans le Nord contre 64% dans le Sud. Il n'existe pas de données actualisées sur l'avitaminose mais la situation est globalement jugée critique par les spécialistes. D'après la même source, 50 % des enfants de moins de 5 ans et 60 % des femmes enceintes souffrent d'anémie par carence en fer et entre 10 et 40 % des adolescents d'une carence en iode (goitre). La situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages est tributaire de leur niveau de revenu et de leurs moyens d'existence. L'estimation du taux d'accroissement des revenus moyens des ménages ruraux a été faite en utilisant l'indicateur du niveau de vie des ménages qu'est la dépense de consommation par tête (tableau 5).

*Tableau 5 : Dépenses de consommation par tête entre 2011 et 2015 (en FCFA)*

	<i>Dépenses par tête 2011</i>	<i>Dépenses par tête 2015</i>	<i>Dépenses par tête 2015 déflatées au prix de 2011</i>	<i>Evolution du niveau de vie (%)</i>
<i>Urbain</i>	327 234	336 099	315 029	-3,73
<i>Rural</i>	154 070	158 351	148 424	-3,66
<b><i>Bénin</i></b>	<b>226 440</b>	<b>238 343</b>	<b>223 402</b>	<b>-1,34</b>

*Source : INSAE/EMICoV (2015)*

L'analyse de l'évolution de la consommation des ménages ruraux entre 2011 et 2015 (tableau 5) montre que la dépense annuelle par tête en termes réels est passée de 154 070 FCFA à 148 424 FCFA, soit une baisse d'environ 3,7%. Cette restriction dans la dépense par tête des ménages ruraux peut être assimilée à la baisse du niveau de vie en milieu rural entre 2011 et 2015 alors qu'il est attendu une amélioration de 15% en 2015. En conséquence, des efforts restent à faire avec les autres ministères sectoriels pour inverser cette tendance de façon durable. Ce constat fait appel à une gouvernance efficace du secteur agricole et alimentaire.

## **2.5. EVOLUTION DE LA GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE DU SECTEUR AGRICOLE, ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNEL**

---

L'élaboration et la mise en œuvre du PSRSA/PNIA a impliqué les acteurs étatiques et non étatiques qui se trouvent à la fois aux niveaux local, régional et national.

### **2.5.1. Etat et fonctionnalité des dispositifs de gouvernance**

---

Plusieurs acteurs interviennent dans le secteur agricole à savoir : l'Etat, les Organisations Professionnelles Agricoles, les Collectivités Décentralisées, les Organisations de la Société Civile, le Secteur Privé et les Partenaires Techniques et Financiers. La coordination des actions dans le secteur est du ressort de l'Etat.

L'Etat, à travers le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) et ses différents services techniques centraux et déconcentrés, élabore en collaboration avec les autres acteurs la politique agricole de la nation et en assure le suivi de l'exécution. Le Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole mis en œuvre au cours des années 2011-2015 a permis de recentrer les missions et fonctions des différents acteurs en vue d'une amélioration de leurs incidences sur le secteur.

Les Organisations Professionnelles Agricoles, les ONG, les institutions de financement et les réseaux de crédit décentralisé, s'affirment de plus en plus comme des acteurs incontournables dans la cogestion du secteur agricole.

Le secteur privé à travers des opérateurs individuels ou diverses associations professionnelles, joue un rôle important dans le dispositif institutionnel agricole, pour l'organisation des activités en amont (approvisionnement en intrants, fourniture d'équipements agricoles, etc.) et en aval de la production (commercialisation, exportation, prestations de services, etc.). Même si quelques dysfonctionnements ont été notés, il est considéré comme le levier de la relance du secteur agricole

Au niveau des Collectivités locales, les prérogatives à elles conférées par la loi sur la décentralisation constituent un atout important, notamment en ce qui concerne le développement local au cœur duquel se trouve le secteur agricole. Dans ce domaine, les communes n'ont pas encore atteint le niveau d'appropriation requis pour accorder plus d'importance au secteur agricole dans les Plans de Développement Communaux (PDC) en vue de compléter les efforts du pouvoir central pour l'accompagnement et l'appui aux initiatives locales, la sécurisation et l'aménagement des terres agricoles.

Le Réseau des Chambres d'Agriculture du Bénin complète ce dispositif institutionnel avec une amorce de dynamisation qui devait permettre d'animer le partenariat et les appuis en direction du monde paysan. Mais il marque encore le pas en termes d'actions concrètes, faute de programme pluriannuel cohérent réellement porté par les organes élus.

Les Partenaires Techniques et Financiers, en plus de contribuer au développement du secteur agricole par les appuis financiers et techniques qu'ils apportent à travers les projets et programmes du secteur, engagent des actions concertées en vue de renforcer le dialogue entre les autorités du Bénin et les autres acteurs du secteur. Ce qui permet de faciliter, dans le respect de l'esprit de la Déclaration de Paris, la coordination des interventions des partenaires au développement.

L'existence aujourd'hui du cadre institutionnel du secteur qui intègre tous les autres acteurs devra permettre la convergence des actions favorables au développement du secteur agricole. La bonne fonctionnalité de ce cadre représente un défi auquel il faudra veiller. Le Conseil National d'Orientation et de Suivi (CNOS), principal organe de ce cadre de concertation a été installé en décembre 2015. L'installation de ses démembrements aux niveaux départemental et communal (CDeS et CCoS) n'a pas été effective au 31 décembre 2015 et ses fonctions d'orientation, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la politique nationale de développement du secteur agricole n'ont pas été assumées. Toutefois, ce dysfonctionnement a été corrigé avec l'animation des cadres d'échanges et de concertations entre les acteurs du secteur, notamment :

- le Groupe Thématique Agriculture (GTA) présidé par le Chef de file des PTF qui a régulièrement tenu des sessions semestrielles au cours desquelles des préoccupations du secteur ont été discutées (même si la périodicité des sessions est à améliorer) ;
- la revue annuelle du secteur organisée régulièrement au début de chaque année a permis d'échanger sur les performances du secteur agricole avec la participation de tous les acteurs; et
- le Conseil de l'Alimentation et de la Nutrition (CAN) installé en 2011 est apparu à travers son rôle de coordination comme un organe incontournable dans le dispositif de gouvernance dans le secteur de l'alimentation et de la nutrition. La période 2011–2015 a permis au CAN de mettre en place son dispositif opérationnel aussi bien au niveau central qu'au niveau déconcentré. L'avènement du CAN a confirmé le secteur agricole comme étant un maillon très important dans le domaine de l'alimentation et de la nutrition. Signalons enfin, que le fonctionnement du CAN a été appuyé par une concertation des acteurs à travers les initiatives SUN (Scaling-Up Nutrition) et Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Cet appui a favorisé un accroissement d'investissements directs des acteurs privés dans le sous-secteur SAN.

### 2.5.2. Efforts publics de développement agricole

La volonté de développement du secteur agricole affichée par les uns et les autres lors de l'élaboration du PSRSA/PNIA ne s'est pas entièrement concrétisée. En effet, l'affectation des ressources du budget national et des ressources extérieures mises en place avec l'appui des PTF pour le financement de la mise en œuvre du PSRSA, dénote un niveau faible de financement du secteur. Il est prévu un montant de 1 531,05 milliards de FCFA à investir dans le secteur agricole entre 2011 et 2015. Mais au 31 décembre 2015, sur cette prévision, un montant de 742,31 milliards de FCFA a été réellement investi par l'Etat et le secteur privé, soit un Taux d'Exécution Financière (TEF) de 48,48%. Il faut noter cependant que le montant de l'investissement du secteur privé en 2015 n'est que le report de la valeur de 2014 faute de disponibilité de la valeur actuelle.

*Tableau 6 : Niveau de réalisation financière au 31 décembre 2015 (en milliard de FCFA)*

<b>Indicateurs</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
Prévisions annuelles du PSRSA (milliards)	209,98	253,79	292,90	353,00	421,36
Prévisions cumulées du PSRSA (milliards)	209,98	463,78	756,68	1109,69	1531,05
Réalisations annuelles (milliards)	84,41	119,50	160,68	180,49	197,22
Réalisations cumulées (milliards)	84,41	203,92	364,60	545,09	742,31
Ecart annuels (milliards)	125,57	134,29	132,22	172,51	224,14
Ecart cumulés (milliards)	125,57	259,86	392,09	564,60	788,74
Taux d'exécution financière annuel (%)	40,20	47,09	54,86	51,13	46,81
Taux d'exécution financière cumulé (%)	40,20	43,97	48,18	49,12	48,48

*Source : DPP/MAEP 2016*

Il est également important de faire remarquer que malgré l'évolution parabolique du budget alloué à l'investissement global du pays, le budget d'investissement du MAEP a connu une évolution erratique mais globalement décroissante, passant de 41,3 milliards en 2010 à 33 milliards en 2015. Le poids de l'investissement du MAEP par rapport à l'investissement global du secteur agricole (MAEP et les autres ministères) a aussi évolué de façon erratique avec sa plus faible valeur enregistrée en 2010 et son pic en 2011. En moyenne sur la période 2011 à 2015, 6,5% des dépenses totales de l'Etat ont été investies dans le secteur agricole, ce qui est en dessous des 10% de l'engagement de Maputo.

Au total, l'agriculture béninoise est confrontée à certaines contraintes dont les plus importantes sont : (i) les difficultés de disponibilité et d'accès aux intrants agricoles et au foncier ; (ii) la faible maîtrise de l'eau et de l'énergie, (iii), le faible niveau d'organisation des filières agricoles, (iv) l'enclavement des zones de production, (v) l'insuffisance et l'inadéquation des infrastructures de stockage appropriées, (vi) une mécanisation embryonnaire, (vii) la faible résilience des populations vulnérables, (viii) l'incomplétude des réformes institutionnelles et organisationnelles et (ix) l'insuffisance et l'inadéquation du financement du secteur agricole.

## **2.6. LEÇONS TIRÉES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PSRSA**

---

Le bilan fait de la mise en œuvre du PSRSA permet de dégager quelques leçons qui vont guider l'élaboration et la mise en œuvre du nouveau document de stratégie du secteur agricole.

### ***Processus de formulation du PSRSA :***

Le processus d'élaboration du PSRSA a été conduit de façon participative et inclusive, ce qui a favorisé son internalisation par tous les acteurs notamment les Acteurs Non Etatiques (ANE). Les acteurs ont reconnu que ce processus a été favorable à la contribution des ANE à la mise en œuvre du PSRSA. Ce processus devra guider l'élaboration de la deuxième génération de tous les documents de politiques et de stratégies et du secteur agricole. Mais la vulgarisation tardive du PSRSA a freiné l'élan pris à la formulation.

### ***Opérationnalisation du cadre programmatique :***

Le fait que le cadre programmatique a été élaboré deux ans après l'adoption du PSRSA n'a pas favorisé sa pleine opérationnalisation. Tous les outils prévus tels que les projets filière n'ont pas été effectifs pour favoriser l'alignement des interventions des Partenaires Techniques et Financiers. Il est donc retenu que les documents connexes qui opérationnalisent le document de stratégie doivent être élaborés dans les brefs délais suivants l'adoption dudit document.

Concernant la mise en œuvre des programmes cadres, il est aussi relevé que les chefs de file n'ont pas eu les capacités nécessaires pour coordonner les interventions en faveur de ces programmes cadres. Un renforcement des capacités matérielles et financières permettront aux chefs de file des programmes cadres, de jouer pleinement leur rôle de coordination dans la mise en œuvre.

### ***Opérationnalisation du cadre institutionnel***

La mise en place tardive du Conseil National d'Orientation et de Suivi de la mise en œuvre du PSRSA (CNOS) a été un facteur limitant la maîtrise de la contribution des ANE à la mise en œuvre du PSRSA. Le CNOS avec ses démembrements (Comité Départemental de Suivi et Comité Communal de Suivi) demeure un outil pertinent pour le pilotage stratégique du secteur agricole. A cet effet, la bonne fonctionnalité de ce cadre est un défi sur lequel, les acteurs doivent travailler.

La définition et de la répartition claires des rôles de chaque catégorie d'acteurs est une pratique à renforcer car elle a permis la synergie des actions en faveur du PSRSA.

### ***La budgétisation et la consommation des ressources***

La budgétisation du Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) a été faite sans contraintes mais les programmations budgétaires n'ont pas été à la hauteur des ambitions du PNIA. De plus, les procédures de passation de marchés publics et de consommation de crédit n'ont pas tenu suffisamment

compte des spécificités du secteur agricole. Ceci a eu pour conséquence, le faible taux d'exécution financière du PNIA. Le secteur agricole devra travailler en tandem avec le Ministère en charge de l'économie et des finances pour améliorer les prévisions budgétaires et le taux de consommation de ces budgets.

### ***Dispositif de suivi-évaluation***

L'inexistence d'une base de Recensement National de l'Agriculture (RNA), la faible disponibilité de données statistiques et le soupçon qui pèse sur la fiabilité des données disponibles n'ont pas favorisé une évaluation complète et approfondie du niveau d'atteinte de tous les indicateurs fixés, ni la contribution réelle du secteur à l'atteinte des indicateurs macro et la contribution de chaque catégorie d'acteurs à l'atteinte de tous les indicateurs. La question des statistiques agricoles doit être reconsidérée les années à venir.

Le dispositif de reddition de compte avec des revues trimestres de performances des structures et projets sous tutelles et les revues annuelles de performances du secteur agricole, est une bonne pratique à poursuivre.

### ***Validité du PSRSA***

Le niveau de mise en œuvre du PSRSA montre que la vision du secteur agricole et les orientations stratégiques demeurent d'actualité et devront dans la nouvelle stratégie intégrer les changements intervenus dans le contexte national, régional et africain.

## **3. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC DU SECTEUR AGRICOLE**

---

Les performances des sous-secteurs de production végétale, animale et halieutique ci-dessus signalées et résultant de la mise en œuvre du PSRSA ont été fortement influencées par diverses contraintes qui continuent d'entraver le réel développement du secteur agricole. Ces contraintes ci-dessous rappelées relèvent à la fois des trois sous-secteurs mais également transversales.

### **3.1. Contraintes au développement du sous-secteur de la production végétale**

---

Les analyses effectuées sur la base des résultats d'investigations faites auprès des acteurs du secteur agricole, révèlent l'existence de différents facteurs qui limitent encore l'essor du sous-secteur de la production végétale. Il s'agit essentiellement de :

- ☞ faible approvisionnement et distribution des intrants agricoles (engrais spécifiques et produits phytosanitaires) ;
- ☞ faible disponibilité et utilisation des semences améliorées des cultures ;
- ☞ faible mécanisation des systèmes agricoles ;
- ☞ faible diversification des produits agricoles ;
- ☞ insuffisance des aménagements hydroagricoles et ceux existants sont faiblement valorisés ;
- ☞ utilisation disproportionnée de pesticides chimiques pour le cotonnier, les produits maraîchers et autres vivriers, aux conséquences néfastes sur la faune, la flore et la santé humaine ;
- ☞ dégradation de la fertilité des sols dans presque toutes les zones agro écologiques du pays.

### **3.2. Contraintes au développement du sous-secteur de la production animale**

---

A l'instar du sous-secteur de la production végétale, celui de la production animale est également confronté à diverses contraintes qui handicapent son essor et se résument ainsi qu'il suit :

- ☞ faible approvisionnement et distribution des intrants animaux et produits vétérinaires ;
- ☞ divagation des animaux domestiques et transhumance des bovins ;
- ☞ persistance de certaines maladies et mortalité élevée dans les élevages ;

- ☞ offre insuffisante de produits animaux pour satisfaire les besoins de consommation nationale ;
- ☞ faible maîtrise des techniques améliorées de reproduction des élevages (ruminants, volaille) ;
- ☞ faible productivité laitière des vaches ;
- ☞ difficultés d'alimentation et d'abreuvement des animaux en saison sèche ;
- ☞ faible maîtrise de la gestion des bœufs de trait ;
- ☞ absence de planification du déstockage des élevages ;
- ☞ faible niveau d'intensification et de diversification des productions et produits animaux ;
- ☞ concurrence des importations de produits carnés (viande, volaille, lait,..) importés aux productions locales ;
- ☞ augmentation de la pression sur les ressources naturelles (terre, eaux, pâturage...)
- ☞ Conflits entre agriculteurs et éleveurs.

### **3.3. Contraintes au développement du sous-secteur de la production halieutique**

---

Le sous-secteur de la production halieutique est également confronté à diverses contraintes qui limitent sa performance et se résument ainsi qu'il suit :

- ☞ faible approvisionnement et distribution des intrants halieutiques ;
- ☞ faible utilisation des résidus agro-industriels pour l'alimentation des poissons ;
- ☞ faible connaissance des systèmes d'exploitation des plans d'eau et retenues ;
- ☞ mauvaises pratiques agricoles et sociales autour des plans d'eau (déboisement, labour, utilisation de pesticides, lessives et vaisselle....) ;
- ☞ utilisation des engins prohibés ;
- ☞ méconnaissance de la pratique de pêche par certaines communautés ;
- ☞ faible productivité des plans d'eau ;
- ☞ colonisation des plans d'eau par la jacinthe d'eau ;
- ☞ diminution des stocks halieutiques et de la diversité biologique des plans d'eau ;
- ☞ les techniques de conservation, de transformation et d'emballage des produits de pêche peu adaptées ;
- ☞ concurrence des importations de poissons aux productions locales (insuffisantes) ;
- ☞ comblement des bas-fonds et plans d'eau.

### **3.4. Contraintes d'ordre transversal au développement du secteur agricole**

---

Outre les contraintes spécifiques au développement des trois (3) sous-secteurs ci-dessus évoqués, il est aussi répertorié et signalé par les acteurs du secteur agricole, plusieurs autres contraintes d'ordre transversal et se résument comme suit :

- ☞ faible valorisation et diversification des produits primaires ;
- ☞ faible transformation des productions agricoles (végétaux, animaux, halieutiques, ...) ;
- ☞ coût encore élevé des facteurs de production agroalimentaire (électricité, eau, téléphone, équipements...)
- ☞ fluctuation du prix des matières premières et leur pénurie par moment ;
- ☞ variations non maîtrisées du prix des produits agricoles et denrées alimentaires ;
- ☞ faible organisation des OPA et persistance par endroit de problèmes de gouvernance : intérêts égoïstes et les conflits de leadership entre membres des OPA faïtières ;
- ☞ insuffisance des services économiques aux membres par les OPA faïtières;
- ☞ faible praticabilité des axes routiers doublée par endroit des tracasseries routières;
- ☞ faible intégration et productivité des systèmes agricoles (culture, élevage, bois, ..)

- ☞ absence / inadéquation de domaines d'exploitation réservés à l'activité ;
- ☞ manque de concertation et de synergie entre les différents acteurs des filières ;
- ☞ insuffisance de planification, de suivi, d'information et de statistiques sur les marchés et la gestion durable des filières ;
- ☞ insuffisance des relations contractuelles d'affaires entre acteurs d'une même filière ;
- ☞ faible accès et inadéquation des crédits au financement agricole ;
- ☞ priorité au financement notamment de la commercialisation des produits de rente (coton, anacarde...) par les banques et autres institutions financières que pour les cultures vivrières ;
- ☞ insuffisance de moyens financiers pour les femmes transformatrices et les agroindustriels pour faire des stocks conséquents de matières premières et des produits de vente ;
- ☞ faible propension des populations rurales et particulièrement des producteurs agricoles, à l'assurance agricole ;
- ☞ insuffisance de garantie ou de sûretés réelles suffisamment fiables à présenter par les producteurs agricoles pour l'accès aux crédits ;
- ☞ mauvaise pratique des feux de végétation ;
- ☞ faible organisation de la commercialisation/marchés ;
- ☞ dégradation de la faune, de la flore et de la fertilité, érosion des espaces exploités ;
- ☞ faible valorisation des NTIC dans la promotion des filières et le développement du secteur agricole ;
- ☞ faible accès des acteurs agricoles à la base aux informations techniques et économiques sur les filières agricoles ;
- ☞ capacités d'adaptation encore faibles des acteurs à la base des filières agricoles face aux effets de changement climatique ;
- ☞ mesures incitatives encore insuffisantes pour les investissements dans le secteur agricole notamment une fiscalité du développement au sein du secteur, des mesures d'exonération à l'importation ;
- ☞ synergie d'actions encore faible dans les interventions en faveur du secteur agricole : intra et intersectorielle.

### **3.5. Analyse de la synthèse du diagnostic du secteur agricole**

---

Malgré la prédominance de l'agriculture de type familial, des entreprises agricoles modernes sont de plus en plus présentes dans le secteur. Mais ces initiatives sont toujours peu nombreuses pour combler les déficits en besoins alimentaires enregistrés dans la plupart des sous-secteurs et particulièrement en produits carnés et en poisson. En effet, les productions actuelles de viande, de lait, des œufs et des poissons sont insuffisantes pour les besoins de la population.

Diverses raisons ou facteurs sont à l'origine de la performance actuelle du secteur agricole. Il s'agit entre autres de : (i) de la faible maîtrise des itinéraires techniques, (ii) des mauvaises pratiques culturales, et (iii) de l'appauvrissement des sols, surtout ceux des bas-fonds aménagés. Malgré les efforts conjugués en investissements par le gouvernement et les PTF, des besoins en infrastructures et équipements de base (mécanisation, maîtrise de l'eau, dessertes rurales, etc.) ne sont toujours pas couverts.

Les pertes post-récolte sapent les efforts des producteurs à cause de l'insuffisance des équipements modernes de stockage, de conservation et de transformation. Des besoins croissant de crédits pour des investissements agricoles à moyen et long termes demeurent malgré les actions engagées (Caisse mutuelle, IMF, Banques, AMAB,..) et dont certaines attendent d'être opérationnalisées (FADeC-agriculture, FNDA). Même les mesures d'accompagnement et les réformes sont insuffisantes ou mal appliquées. Le cadre formel de partenariat public-privé pour la promotion des filières demeure un chantier inachevé; ce qui constitue un handicap à l'investissement privé dans le secteur agricole.

Malgré l'existence d'initiatives d'appui à l'entrepreneuriat rural, il existe des difficultés à promouvoir le professionnalisme agricole.

Par ailleurs, force est de constater que l'agriculture béninoise demeure majoritairement essentiellement pluviale et du coup, doit faire face aux effets induits par le changement climatique qui représente une menace sans précédent pour l'agriculture béninoise et donc pour la souveraineté alimentaire et les conditions de vie notamment des groupes les plus vulnérables. Au nombre des conséquences sur le secteur agricole, on retient une incidence négative sur la production et la productivité agricole, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la propagation des maladies et l'apparition de nouvelles épizooties. Face à cette contrainte climatique, il apparaît important, pour atteindre les objectifs fixés au secteur agricole, d'adopter une agriculture qui répond à la fois à l'adaptation, à l'atténuation et à la sécurité alimentaire tout en préservant autant que faire se peut l'environnement. En effet, la protection des moyens d'existence agricoles et donc la sécurité alimentaire et nutritionnelle, passe par la réduction de l'influence des facteurs des risques sous-jacents qui affectent le secteur. L'impact négatif des aléas naturels peut être réduit, atténué ou prévenu grâce à des investissements dans des modèles durables de production alimentaire et à l'application de techniques et de pratiques agricoles appropriées qui entraînent une augmentation des rendements et accroissent la résilience en cas de déficit de production.

Le secteur agricole béninois enregistre certes une autosuffisance alimentaire appréciable pour certaines spéculations (maïs, manioc, igname, ...); mais la productivité agricole est encore insuffisante pour tirer le meilleur du potentiel national. L'augmentation de la production alimentaire est moins le résultat de la hausse des rendements agricoles que de l'expansion des terres cultivées. Ainsi, la question de la sécurité alimentaire est préoccupante du fait de l'existence de poches d'insécurité alimentaire grave au niveau de certains groupes à risques, notamment les petits exploitants agricoles du Sud, les populations de pêcheurs, et les familles à faible revenu dans les zones urbaines. Selon le AGVSA 2014, le taux d'insécurité alimentaire est plus élevé dans les zones rurales (15%) que dans les zones urbaines (8%). L'insécurité alimentaire touche principalement les ménages les plus pauvres. Ces ménages consacrent en général plus de 65% de leur budget à leurs dépenses alimentaires. Les ménages dont l'agriculture est la principale ou une des sources de revenu sont généralement plus en proie à l'insécurité alimentaire sévère ou modérée. Environ 21% des ménages qui vivent uniquement de l'agriculture sont en insécurité alimentaire et 48 % sont en situation limite. Chez les ménages dont l'agriculture est une des sources de revenu, les pourcentages sont respectivement de 14% et 46%.

Ce tableau peu reluisant sur la performance du secteur agricole béninois, conforte la définition de nouvelles orientations de développement de ce secteur se fondant sur les problèmes majeurs ci-dessous décrits à la lumière des diverses contraintes identifiées.

### **3.6. PROBLEMES MAJEURS – DEFIS ET ENJEUX DU SECTEUR AGRICOLE**

---

#### **3.6.1. Problèmes majeurs du secteur agricole**

---

Les différentes contraintes ci-avant signalées sont à l'origine de cinq (5) principaux problèmes majeurs ci-après :

- 1) Niveau encore faible de la productivité et de la production des produits agricoles, pastoraux et halieutiques des filières agricoles prioritaires ;
- 2) Environnement pas suffisamment favorable à la structuration des chaînes de valeur des filières phares et prioritaires (cadre de concertation des acteurs des maillons de la transformation et de la commercialisation des produits végétaux, pastoraux et halieutiques, à structurer et renforcer, normalisation et standardisation à parfaire et respecter) ;
- 3) Capacités de résilience encore faible des populations vulnérables face aux effets de changements climatiques, de la dégradation des terres et de la gestion des risques climatiques) ;

- 4) Niveau de gouvernance à différentes échelles du secteur agricole, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle encore faible (institutionnel et coordination intersectorielle) ;
- 5) Financement encore inadapté et peu accessible aux différents types d'exploitations agricoles et catégories d'acteurs des maillons des filières agricoles y compris les femmes, les jeunes et les néo-entrepreneurs.

Les contraintes correspondantes à chacun de ces problèmes majeurs identifiés sont résumées dans le tableau annexe 4.

### 3.6.2. Défis et enjeux de développement du secteur agricole

---

A la lumière des contraintes identifiées au niveau du diagnostic stratégique et des problèmes majeurs auxquels le secteur agricole est confronté, quatre défis majeurs ont été mis en relief pour le développement durable du secteur :

- (i) la couverture des besoins alimentaires et nutritionnels à travers la production locale et la sauvegarde des moyens d'existence pour les populations hommes et femmes;
- (ii) l'accroissement des revenus pour les hommes et les femmes;
- (iii) l'amélioration de l'attractivité de l'activité agricole et du milieu rural ; et
- (iv) l'adoption par les agriculteurs, éleveurs, pêcheurs et pisciculteurs (hommes et femmes) des innovations pertinentes conduisant à atténuer l'empreinte carbone de l'agriculture.

Ces défis devront être relevés dans un contexte marqué par cinq enjeux majeurs :

1. l'option consistant à faire effectivement de l'agriculture la base de l'économie béninoise ;
2. l'ouverture sur les marchés extérieurs ;
3. l'optimisation des potentialités disponibles ;
4. l'implication de tous les acteurs notamment des hommes, des femmes et des jeunes et
5. l'assurance d'un développement agricole respectueux de l'environnement.

## 4. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PSDSA A L'HORIZON 2025

---

Malgré son taux de croissance et sa contribution très appréciable au PIB, le secteur agricole n'a pas encore atteint la forte vitalité des économies émergentes. Il existe des gains de productivité à réaliser dans tous les sous-secteurs, comme le laissent entrevoir les performances de production et de rendements des filières agricoles. Cette section annonce la vision, les objectifs, les défis et les enjeux majeurs à relever, les axes stratégiques et les effets et impacts attendus pour le secteur.

### 4.1. VISION DU PSDSA

---

#### 4.1.1. Rappel de la vision de l'ECOWAP

---

La politique agricole régionale adoptée par la CEDEAO affirme comme vision ce qui suit : « *Une agriculture moderne et durable, fondée sur l'efficacité et l'efficience des exploitations familiales et la promotion des entreprises agricoles grâce à l'implication du secteur privé. Productive et compétitive sur le marché intra-communautaire et sur les marchés internationaux, elle doit permettre d'assurer la sécurité alimentaire et de procurer des revenus décents à ses actifs* ».

De cette vision, découlent des objectifs et des orientations sur lesquelles se fondent les programmes de la CEDEAO et partant, ceux des pays membres dont le Bénin.

#### 4.1.2. Vision du PSDSA du Bénin

---

En cohérence avec l'analyse diagnostique, les enjeux et les défis à relever dans le secteur agricole béninois ainsi que les engagements internationaux, la vision du PSDSA est : « *Un secteur agricole béninois dynamique à l'horizon 2025, compétitif, attractif, résilient aux changements climatiques et créateur de richesses, d'emplois, répondant de façon équitable aux besoins de sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population béninoise et aux besoins de développement économique et social de toutes les couches de la population du pays* ».

Cette vision formulée pour le développement du secteur agricole du Bénin et celle de l'ECOWAP/PDDAA mettent l'accent sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population, la compétitivité, la modernisation des systèmes de production des exploitations familiales agricoles et leur adaptabilité. Par conséquent, la vision du PSDSA est parfaitement en cohérence avec celle de l'ECOWAP/CEDEAO.

### 4.2. OBJECTIFS DU PSDSA

---

L'objectif global découlant de la vision du PSDSA est « *d'améliorer les performances de l'Agriculture béninoise, pour la rendre capable d'assurer de façon durable la souveraineté alimentaire, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et de contribuer au développement économique et social des hommes et femmes du Bénin pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD)* ».

Cet objectif global est décliné en trois Objectifs Spécifiques (OS), à savoir :

- OS1. Renforcer la croissance du secteur agricole, la souveraineté alimentaire et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, hommes et femmes, à travers une production efficace et une gestion durable des exploitations dirigées aussi bien par les hommes que par les femmes et les jeunes.
- OS2. Assurer la compétitivité et l'accès des productions et produits agricoles et agroalimentaires y compris ceux produits par les femmes et les groupes vulnérables aux marchés grâce à la promotion des filières agricoles.
- OS3. Renforcer la résilience des populations vulnérables (hommes et femmes) notamment des exploitations familiales agricoles (sous-secteurs agriculture, élevage et pêche/aquaculture).

### 4.3. AXES STRATÉGIQUES

La corrélation faite entre les problèmes majeurs identifiés et les principaux défis à relever permet de distinguer cinq grands axes d'intervention sur lesquels se fonde le PSDSA. Il s'agit de :

- i. l'amélioration de la productivité et de la production des produits végétaux, animaux et halieutiques des filières agricoles ;
- ii. la promotion et la structuration équitable des Chaînes de Valeurs Ajoutées (production, transformation, normalisation, standardisation et labellisation, cadre de concertation et commercialisation) des produits végétaux, animaux et halieutiques des filières prioritaires ;
- iii. le renforcement de la résilience des exploitations agricoles (gestion durable des terres et adaptation aux changements climatiques, gestion des risques) face aux changements climatiques et l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables (nutrition, filets sociaux etc.);
- iv. l'amélioration équitable de la gouvernance (renforcement juridique, institutionnel, mécanismes de redevabilité et coordination intersectorielle à différentes échelles) du secteur agricole et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; et
- v. la mise en place de mécanismes de financements et d'assurance adaptés et accessibles aux différents types d'exploitations agricoles et catégories d'acteurs des maillons des filières agricoles, y compris les femmes, les jeunes et les primo-entrepreneurs.

Le processus de formulation de ces cinq axes stratégiques est présenté dans le tableau de l'annexe 3 du présent document.

### 4.4. COHÉRENCE DU PSDSA AVEC LES ORIENTATIONS NATIONALES, LES PILIERS DU PDDAA ET LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE L'ECOWAP

Le tableau 7 présente les correspondances entre les axes stratégiques du PSDSA, les orientations du PAG, les piliers du PDDAA et les orientations stratégiques de l'ECOWAP.

**Tableau 7 :** Cohérence des axes stratégiques du PSDSA avec les orientations du PAG, les piliers du PDDAA et de l'ECOWAP

Piliers du PDDAA	Orientations stratégiques de l'ECOWAP	Orientations nationales (PAG) <sup>4</sup>	Orientations stratégiques du PSDSA Bénin	Orientations stratégiques transversales du PSDSA Bénin
Pilier I : Extension des superficies sous gestion durable des terres et systèmes fiables de contrôle de l'eau	L'amélioration de la productivité et de la compétitivité de l'agriculture	PILIER 2 : Engager la transformation structurelle de l'économie  Axe stratégique 4 : Amélioration de la croissance économique	<b>Axe 1 :</b> Amélioration de la productivité et de la production des produits végétaux, animaux et halieutiques des filières agricoles prioritaires	<b>Axe 4 :</b> Amélioration de la gouvernance (renforcement institutionnel et coordination intersectorielle à différentes échelles) du secteur agricole, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle
Pilier II : Amélioration des infrastructures rurales et des capacités commerciales des marchés	La mise en œuvre, d'un régime commercial intracommunautaire fondé sur le principe d'une zone de libre échange en cours de construction		<b>Axe 2 :</b> Promotion et structuration équitable des Chaînes de Valeurs Ajoutées (production, transformation, normalisation, standardisation et labellisation, cadre de concertation et	<b>Axe 5 :</b> Mise en

<sup>4</sup> Les orientations nationales sont définies dans le Plan d'Action du Gouvernement (PAG) ; elles seront également précisées dans le Plan National de Développement (PND) 2018-2022 en cours d'élaboration.

Piliers du PDDAA	Orientations stratégiques de l'ECOWAP	Orientations nationales (PAG) <sup>4</sup>	Orientations stratégiques du PSDSA Bénin	Orientations stratégiques transversales du PSDSA Bénin
			commercialisation) des produits végétaux, animaux et halieutiques des filières prioritaires	place de mécanismes de financements et d'assurances adaptés et accessibles aux différents types d'exploitations agricoles et catégories d'acteurs des maillons des filières agricoles y compris les femmes, les jeunes et des primo-entrepreneurs
Pilier III : Accroissement de l'offre alimentaire, réduction de la famine et amélioration des réponses d'urgence aux crises alimentaires	L'adaptation, du régime commercial extérieur aux spécificités des produits agricoles		<b>Axe 3 :</b> Renforcement de la résilience des exploitations agricoles face aux changements climatiques et amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables	
Pilier IV : Recherche agricole, diffusion et adoption des innovations				

*Source : Analyse de l'équipe de rédaction*

Les trois premiers axes du PSDSA s'inscrivent directement dans les trois premiers piliers du PDDAA et les trois orientations stratégiques de l'ECOWAP. Les axes 4 et 5 du PSDSA sont transversaux et correspondent aux quatre piliers du PDDAA et à l'ensemble des orientations de l'ECOWAP.